La guerre civile en Espagne
ET SES RÉPERCUSSIONS

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

L'artillerie a tout d'abord bombardé avec précision des rassemblements signalés de miliciens, puis l'infanterie s'est portée à hauteur des buttes d'où étaient parties jusqu'ici les vagues adverses. Les nationaux ont ensuite poursuivi plus avant. Au début de l'après-midi, les gouvernementaux ont tenté un nouvel assaut pour rompre le cercle qui tient immobilisées les forces cernées à l'Escurial.

Quatorze tanks, marchand en files, ont été lancés ; plusieurs d'entre eux sont arrivés dans les lignes nationalistes, mais l'infanterie n'a pu les atteindre. Cinq tanks à chenilles nationalistes ont lancé sous les tanks adverses des tubes spéciaux remplis d'essence enflammée, et les ont incendiés. Tous leurs occupants ont été tués. Neuf des tanks gouvernementaux ont pu regagner leur position de départ.

Une déclaration du général Miaja défenseur de Madrid

Madrid, 14. — A 13 h. 30, le général Miaja, défenseur de la capitale, a fait aux journalistes les déclarations suivantes :

« Au cours des opérations réalisées, hier, dans le secteur Moncloa-cité universitaire, nos troupes ont occupé une maison proche de l'hôpital-clinique où les rebelles restent encore retranchés. Dans ce secteur, les forces républicaines ont occupé également une tranchée située aux environs du monument érigé à la mémoire des héros de Cuba.

» Les rebelles ont essayé de résister à l'attaque, mais, dominée par l'offensive furieuse des loyaux, ils ont abandonné le champ de bataille, laissant sur le terrain 250 morts et blessés ».

Aujourd'hui jeudi, le combat continue dans le secteur Nord-Ouest de la capitale où les loyaux se montrent très actifs malgré le froid et le mauvais temps.

Une petite pluie très froide tombe sur la région madrilène, nuisant à la visibilité en terrain découvert.

Deux espions exécutés à Bilbao

Bilbao, 14 — Condamnés à mort avant-hier pour espionnage, Bernabé Aguirre et Félix Ruiz ont été fusillés ce matin à Bilbao.

Un général républicain devant le conseil de guerre de Burgos

Saint-Jean-de-Luz, 12. — L' « A.B.C. », édition de Séville, annonce que le général Batet a comparu devant un conseil de guerre réuni à la caserne du régiment d'infanterie de San Marcial, à Burgos.

Le général Batet commandait la région militaire de Burgos lorsque éclata le soulèvement nationaliste.

Le commissaire du gouvernement a requis deux peines de mort, l'une pour rébellion, l'autre pour trahison.

On sait que le général Batet commandait la 2e division à Barcelone lorsque éclata le mouvement révolutionnaire d'octobre 1934 qui il fit échouer. Le général Batet avait refusé de se joindre au mouvement et lance ses troupes contre les insurgés.

207 otages auraient été exécutés à Bilbao

Bayonne, 14 — D'après des listes communiquées de source nationaliste, les exécutions d'otages opérées dans les prisons de Bilbao au lendemain du bombardement de la ville par l'aviation insurgée s'élèvent à 207.

Les Allemands ont relâché les équipages des navires confisqués par leur flotte

Berlin, 14. — Le « D.N.B. » annonce aujourd'hui que les équipages et passagers des deux navires espagnols « Marta Yuquera » et « Aragon » confisqués récemment par la flotte de guerre allemande ont été relâchés.

L'équipage du vapeur « Marta Yuquera » a été débarqué le 11 janvier par le croiseur « Kœnigsberg » sur la côte septentrionale de l'Espagne, tandis que l'équipage du navire « Aragon » a été débarqué le 12 janvier devant Malaga par le cuirassé Amiral « Graf Von Spée ».

La position du gouvernement de Lisbonne

Lisbonne, 14. — Voici un extrait de la réponse portugaise concernant la non-intervention en Espagne :

« Dans une question qui touche de si près aux intérêts vitaux du Portugal, le gouvernement ne peut manquer d'établir comme condition expresse de la mise en vigueur de sa loi, l'accomplissement rigoureux des engagements pris par les autres.

» Le gouvernement britannique demande dans son mémorandum si le gouvernement portugais envisage quelque méthode spéciale de contrôle, différente de celles qui furent examinées. Le gouvernement de la République a déjà défini son attitude en cette matière. Chaque jour le confirme davantage dans la croyance que la condition essentielle d'efficacité de l'accord de non-intervention ne tient pas dans les textes souscrits ni dans les méthodes, mais plutôt dans ce que le mémorandum britannique signale avec une admirable précision dans son troisième paragraphe : exécuter de façon loyale, entièrement et sincèrement les engagements pris.

» La conviction intime que tout sera facile quand cette position aura été atteinte et que sans elle, tout continuera d'être inutile, voire contraire aux buts poursuivis, a orienté et ne cessera pas d'orienter l'attitude du gouvernement portugais.

» C'est pourquoi la question du contrôle ne l'intéresse pa, et qu'il n'a rien à proposer à ce sujet ».

Les Etats-Unis interdiraient l'enrôlement des volontaires

Washington, 14. — Informe par M. Mahlon Perkins, Consul général des Etats-Unis à Barcelone, que 76 Américains avaient récemment traversé la capitale de la Catalogne pour se rendre sur le front, M. Moore, secrétaire d'Etat par intérim, a donné des instructions à M. Perkins pour qu'il dissuade ces Américains de s'engager dans les hostilités espagnoles, et souligné que ces circonstances pourraient entraîner l'application de la loi de 1909, qui prévoit une amende de mille dollars et de trois ans de prison pour les personnes qui se seraient engagées aux Etats-Unis pour participer à une guerre étrangère.

M. Moore a envisagé aussi l'application de la loi de 1907, selon laquelle tout Américain prêtant serment à une nation étrangère, perd la nationalité américaine.

Dans les milieux qui approchent le département d'Etat, on souligne toutefois que la loi de 1909 est inapplicable dans le cas où les Américains contracteraient leur engagement hors des Etats-Unis.

LA RÉPONSE PORTUGAISE AU SUJET DES VOLONTAIRES

Elle est bien accueillie en Angleterre...

Londres, 14. — Le sentiment d'optimisme que l'on notait hier dans la presse anglaise est confirmé aujourd'hui par l'indication selon laquelle la réponse portugaise à la note anglaise est favorable en principe. Les facilites accordées aux officiers anglais et français pour enquêter au Maroc espagnol sont également interprétées comme un signe de détente. La visite du général Goering à Rome intrigue les journaux.

Certains veulent y voir le début d'une tentative pour regrouper les puissances de Stresa, d'autres le désir qu'a l'Allemagne d'affirmer à nouveau après la signature de l'accord anglo-italien, la communauté de la politique germano-italienne.

Par contre, la presse relate que le discours de M. Eden, en réponse aux paroles pacifiques de M. Hitler, n'a pas reçu bon accueil à Berlin, et l'annonce que le Dr Schacht est trop occupé pour venir à Paris déçoit ceux qui, hier, augguraient un revirement de la politique allemande et un rapprochement germano-français.

Le « Times » déclare que la raison pour laquelle une visite du Dr Schacht a été décommandée est sans doute que les dirigeants allemands sont arrivés à la conclusion « qu'elle ne pouvait utilement servir pour le moment à obtenir un accord sur les questions coloniales ou économiques ».

Le « Morning Post » rend grâce au chancelier d'avoir bien voulu rassurer le monde : « Une détente sensible vient de se produire, dit-il, qui montre que lorsque le risque de guerre devient trop franc, aucune nation n'a l'audace de l'affronter. C'est aux paroles prononcées devant le corps diplomatique par M. Hitler que cette détente est due. »

...mais elle comporte des réserves

Lisbonne, 14. — La réponse portugaise à la proposition relative aux volontaires en Espagne, constitue une acceptation de principe.

« Le gouvernement portugais, déclare la note, prendrait des mesures législatives aussi restrictives et aussi sévères que celles qui pourront être prises par les autres puissances, en vue d'empêcher le recrutement des volontaires ou leur passage sur le territoire portugais à destination de l'Espagne.

» Le gouvernement portugais attendra cependant de connaître les termes des mesures que pourront adopter les autres gouvernements, afin de s'en inspirer et d'agir en conséquence.

» Il considère comme essentiel que l'accord prenne effet à la même date pour toutes les puissances intéressées, et que non seulement les ressortissants de ces puissances, mais les étrangers séjournant ou passant sur leurs territoires respectifs, soient dans l'impossibilité de se rendre en Espagne ou d'en venir. »

APRÈS LA MORT DU BARON DE BORCHGRAVE

Le différend sera-t-il soumis à la Cour de La Haye ?

Bruxelles, 14. — L'idée de soumettre à la Cour Internationale de Justice le différend survenu entre le gouvernement belge et le gouvernement de Valence au sujet de l'assassinat du baron de Borchgrave, gagne du terrain dans les milieux de gauche.

Le « Peuple » avait lancé hier cette idée le premier. Ce matin, la « Dernière Heure » s'y rallie en proposant aussi qu'à défaut d'un jugement du tribunal de La Haye, l'affaire soit tranchée par des arbitres statuant en droit comme en fait.

La « Dernière Heure » rappelle que la Belgique se doit de recourir à cette procédure, puisque ses représentants à Genève ont toujours défendu l'arbitrage. Mais, pour l'instant, il faut attendre, remarque-t-elle, la réponse de l'Espagne.

LA DÉPOUILLE MORTELLE EST ARRIVÉE A TOULON

Toulon, 14. — Le cercueil du baron de Borchgrave, ramené hier d'Espagne par le contre-torpilleur « Kersaint », a été déposé à la première heure, ce matin, dans une chapelle ardente installée à l'arsenal.

A 9 h., a eu lieu la levée du corps en présence de la famille et du Consul général de Belgique à Marseille. Les autorités maritimes étaient représentées. Une section de fusiliers-marins rendait les honneurs.

Après l'absoute, le corps a été transporté à la gare. Le fourgon mortuaire a été accroché au train de Paris, de midi 45 et sera dirigé vers Bruxelles où il arrivera demain à midi.

Un service funèbre célébré hier, à Ixelles

Bruxelles, 13. — Ce matin, en l'église Saint-Boniface, à Ixelles, un service funèbre à la mémoire du baron Jacques de Borchgrave a été célébré en présence de représentants du Roi et de la Reine Elisabeth, de l'ambassadeur de France et des autres membres du corps diplomatique et des membres du gouvernement.

LA PRESSE ALLEMANDE S'EN PREND MAINTENANT A M. EDEN

Berlin, 14. — Le passage du discours où M. Eden a déclaré que l'Angleterre préfère le beurre aux canons, a été mal accueilli à Berlin.

Dans la soirée, la presse a donné libre cours à son irritation sans toutefois attaquer directement le ministre anglais comme elle l'avait fait les jours précédents.

Les journaux reprochent amèrement à M. Eden de méconnaître la situation de l'Allemagne, « menacée par l'épée de Damocès d'autres puissances ».

Ils affirment qu'en raison de cette menace croissante, le Reich, fut-ce au prix de restrictions alimentaires, doit continuer à armer. A l'Allemagne contrainte d'entretenir son économie avec les maigres moyens que lui a laissés le traité de Versailles, la « Boersen Zeitung » oppose l'Angleterre, enrichie et rassasiée par le traité de Versailles, et qui peut s'offrir du beurre et des canons tant qu'il lui plaît.

Le journal ajoute que la réflexion de M. Eden « manque de goût ».

La « Correspondance Politique et Diplomatique » écrit : « Du haut de leur tour d'observation, il est peut-être difficile aux « beati possidentes » de comprendre la situation de ceux qui n'ont pas été aussi favorisés par le destin.

» Le problème du beurre et des canons n'est pas si simple que le voudrait M. Eden. Il aurait mieux valu faire des exportations de ce genre il y a 17 ans ! A cette époque, c'était aux autres à démolir leurs canons comme l'a fait l'Allemagne, pour favoriser la prospérité économique du monde.

» Il n'est ni logique ni équitable de s'étonner qu'après 17 ans, l'Allemagne se hâte d'assurer sa sécurité élémentaire et soit prête à sacrifier pour cela une partie de son bien-être ».

LE CONSEIL DES MINISTRES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Ce projet sera, dès aujourd'hui, soumis au Parlement.

Les quarante heures

M. Bedouce a entretenu le Conseil du projet de décret visant l'application de la semaine de quarante heures dans les chemins de fer.

Il a été décidé de consacrer, lundi matin 18 janvier, une réunion spéciale des ministres intéressées à l'examen de projet.

Le ministre des Travaux publics ayant indiqué les inconvénients qu'il y aurait à retarder le point de départ de l'application, il a été décidé que ce point de départ serait fixé aussitôt après la promulgation et que, d'autre part, la compensation établie par l'article premier des dispositions transitoires (compensation d'une journée de repos par 6 h. 40 de travail excédant le temps du régime nouveau) serait accordée à partir du 1er janvier à tous les agents qui n'auraient pas joui de la semaine de quarante heures depuis cette date.

La réduction des conflits sociaux

M. Marx Dormoy a fourni des renseignements sur la réduction des conflits sociaux d'où il ressort qu'il n'y aurait plus que 3.000 grévistes pour l'ensemble du territoire et que toutes les occupations d'usines ont cessé.

Expropriation d'usines d'aviation

M. Pierre Cot, ministre de l'Air, a fait signer par M. Albert Lebrun sept décrets portant expropriation d'usines d'aviation.

Ces usines seront apportées aux usines nationales qui ont été créées par le ministre de l'Air.

Sur la proposition de M. Pierre Cot, le président de la République a également signé un décret fixant les conditions de la participation de l'Etat dans les entreprises se livrant à la fabrication ou au commerce des matériels de guerre, lorsque cette participation est supérieure aux deux tiers du capital social.

Le recrutement des volontaires pour l'Espagne

Dans le projet relatif à l'interdiction du recrutement de l'envoi des volontaires en Espagne, projet qui sera déposé cet après-midi sur le bureau de la Chambre, vraisemblablement vers 17 h., le gouvernement demande au Parlement une délégation de pouvoirs limitée à six mois, pour régler cette question. Le gouvernement demandera, en outre, la discussion immédiate de ce projet.

Le règlement de l'affaire du Maroc

Au sujet de l'affaire du Maroc espagnol, le ministre des Affaires étrangères a fait remarquer qu'elle avait été réglée par le communiqué publié à l'issue de l'entrevue entre le chancelier Hitler et M. François Poncet ambassadeur de France, à Berlin.

Les travaux parlementaires

En ce qui concerne l'ordre du jour des travaux parlementaires, le gouvernement acceptera la discussion immédiate au Sénat des interpellations de MM. Lémery et Gautberot sur la défense nationale. La discussion des interpellations à la Chambre viendrait vraisemblablement le 26 janvier.

D'autre part, sur la proposition de M. Jean Zay, ministre de l'Education nationale ; le Gouvernement a décidé de conférer la grand'croix de la Légion d'Honneur à l'historien Joseph Bédier, ancien directeur du Collège de France.

Le Conseil des ministres a également décidé d'élever à la dignité de grand officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur, M. Rondet Saint, directeur de la Ligue Maritime et Coloniale Française.

LES ENROLEMENTS VOLONTAIRES EN ESPAGNE

Texte du projet de loi

Paris, 14. — Voici le texte du projet de loi examiné par les commissions compétentes et à soumettre à la Chambre, demain après-midi pour autoriser le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles afin d'empêcher le départ de volontaires pour l'Espagne :

« Art. 1. — Le Gouvernement est autorisé à prendre, par décret, en Conseil des Ministres, toutes mesures utiles pour mettre obstacle :

» 1° Sur les territoires soumis à la souveraineté ou à l'autorité de la France : à l'engagement de personnes dans les forces combattantes actuellement en Espagne ou dans les possessions espagnoles, y compris les zones d'influence espagnole au Maroc ; au départ et au transit de personnes désireuses de servir dans ces forces ;

« 2° A l'engagement dans les dites forces de ressortissants français se trouvant hors du territoire national.

» Les mesures prévues aux paragraphes précédents auront effet à compter de la date qui sera fixée par un accord international et pour une période de 6 mois.

» Art. 2. — Les infractions aux interdictions édictées dans les conditions prévues à l'art. 1 seront punies d'un emprisonnement de 1 à 6 mois et d'une amende de 100 à 10.000 ou de l'une de ces deux peines seulement. L'art. 463 du code pénal sera applicable ».

Un exposé de M. Léon Blum devant les Commissions de la Chambre

M. Léon Blum a fait aux Commissions de la Législation Civile et Criminelle et des Affaires étrangères réunies en commun, un exposé verbal de ce projet de loi.

Le Président du Conseil a exposé les raisons pour lesquelles le Gouvernement demandera au Parlement une délégation de pouvoirs de six mois qui lui permettront de prendre les mesures de réciprocité auxquelles se sont engagées les autres puissances participant au Comité de non-intervention de Londres.

Il faut, en effet, que le texte voté par les Chambres soit suffisamment élastique pour permettre au gouvernement, d'attendre que les autres puissances ne se contentent pas des simples promesses faites et aient commencé à les tenir. Il serait imprudent de prendre des dispositions qui ne seraient appliquées qu'unilatéralement au cas où les engagements diplomatiques, pris notamment par l'Italie et l'Allemagne, ne se traduiraient pas par des actes.

C'est donc la mise en application à Rome et à Berlin des principes acceptés par les gouvernements de ces deux pays qui déciderait du moment où le texte voté par le Parlement Français entrerait en vigueur.

Après l'exposé du chef du gouvernement qu'assistait M. Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères, plusieurs commissaires ont observé que le projet ne pouvait donner, selon eux, un blanc-seing au gouvernement, mais devrait comporter certaines prescriptions bien déterminées et des sanctions plus sévères.

M. Mallarmé, ayant demandé si les provocations à l'enrôlement seraient poursuivies, n'a pas reçu de réponse affirmative sur ce point, mais a obtenu satisfaction sur la répression de la complicité des enrôlements.

En terminant, M. Léon Blum a insisté pour que le débat public s'engageât demain et fut aussi limité que possible, afin de bien marquer la volonté unanime du parlement de prendre les mêmes mesures d'interdiction que les pays intéressés en vertu d'un accord international et dès l'entrée en vigueur de cet accord.

AU SÉNAT

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

A 16 h. 15 le scrutin est clos. Les résultats en seront proclamés ultérieurement. Le Sénat procède ensuite à un nouveau scrutin à la tribune pour l'élection de trois questeurs et de huit secrétaires.

Le nouveau Bureau

La séance, qui avait été suspendue après la clôture du second scrutin, est reprise à 17 h. 35.

M. Jules JEANNENEY est réélu président du Sénat à l'unanimité des 241 suffrages exprimés sur 246 votants. (Vifs applaudissements.)

Sont élus vice-présidents : MM. Henri ROY (228 voix) ; Fernand CHAPSAL (226 voix ; MAHIEU (217 voix).

Questeurs : MM. HAMELIN (212 voix; MANCEAU (210 voix) ; LABROUSSE (207 voix).

Secrétaires: MM. LOUBAT (211 voix); DENTU (209 voix) ; GADAUD (209 voix) ; DECROZE (207 voix) ; FÈVRE (202 voix); DE LA GRANGE (202 voix); MARTIN-BINACHON (199 voix) et BOIVIN-CHAMPEAUX (196 voix).

Le Sénat applaudit ces résultats ainsi que son doyen qui adresse ses remerciements à l'assemblée pour la sympathie qu'elle lui a témoignée.

La séance est levée à 17 h. 45. Prochaine séance mardi 15 h. pour l'installation du bureau définitif.

GRAVE ACCIDENT D'AVIATION A HOURTIN

Un hydravion a fait une chute dans le lac, deux de ses occupants ont été tués, les deux autres blessés

Hourtin, 13. — Cet après-midi, vers 15 heures, un hydravion du centre d'Hourtin qui évoluait au-dessus du lac a brusquement piqué dans celui-ci face au lieu dit le Montaut. L'appareil avait à bord quatre passagers dont deux furent tués sur le coup. Il s'agit du maître pilote Lebreton et du quartier-maître mécanicien Denis Le Parc. Les deux autres, blessés légèrement, ont pu être recueillis par des pêcheurs.

LA LOTERIE NATIONALE

La première tranche de 1937 sera émise le 20 courant

Paris, 14. — Le secrétariat général de la Loterie Nationale porte à la connaissance du public que l'émission de la première tranche de la loterie 1937 s'ouvrira le 20 janvier. Cette tranche, identique à la précédente, sera limitée à 1.200.000 billets et comportera 147.171 lots, dont 616 lots de consolation.

En raison de l'afflux des offres de souscription déjà enregistrées, le secrétariat général procédera à une date rapprochée à l'émission de la deuxième tranche 1937.

A LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Herriot a montré ensuite qu'une telle politique exige le dévouement sans réserve à la loi, *son respect par tous*, la fidélité au contrat et à la parole donnée, qu'elle suppose l'activité accrue de la nation, que tous les producteurs, patrons et ouvriers sont liés par le même intérêt qui est l'accroissement de la puissance nationale.

« La France tend encore la main à ses adversaires de combat

Faisant ensuite allusion aux calomnies qui sont souvent encore lancées contre la France, le président de la Chambre a déclaré :

« La France oppose à ces offensives la pureté de sa conscience. Elle a tendu, elle tend encore la main à ses adversaires de combat. Elle eut voulu contribuer à donner aux nations la charte définitive de la paix comme elle leur avait procuré jadis les règles du droit individuel.

» Elle a placé ses meilleurs espoirs dans une Société des Nations qu'elle ne renonce pas, malgré certaines déceptions, à défendre et à perfectionner. Elle sait que la reprise de la course aux armements entraîne les peuples sur une pente dangereuse et les expose à des périls que son intelligence et son courage se refusent à considérer comme des fatalités.

» Elle ne veut fonder sa prospérité sur la misère d'aucun peuple. Elle se tient prête à tous moments aux accords de raison et, respectueuse des priviléges intérieurs des autres nations, comme elle entend défendre les siens propres, elle ne cessera jamais de travailler à dissiper les malentendus plus graves parfois que les conflits d'intérêts eux-mêmes. »

M. Herriot a insisté ensuite sur l'unité profonde du peuple français et sur le fait que, dès qu'il s'agit de la Patrie, il n'y a qu'une France.

En terminant, il a demandé à la Chambre d'améliorer sans cesse ses procédés de travail, d'opposer à la complexité croissante des problèmes et de la vie, une méthode de plus en plus rigoureuse.

L'accueil fait par la Chambre au discours de son président

La Chambre attentive n'interrompt le discours de son président que pour l'applaudir. Ces marques d'applaudissements viennent, unanimes et à de nombreuses reprises, des bancs de gauche, alors que M. Edouard Herriot rappelle la tâche considérable accomplie en quelques mois par la Chambre.

Celle-ci se retrouve unanime réellement de la droite à l'extrême-gauche quand le président constate que la République est trop forte désormais pour qu'il soit permis à qui que ce soit de porter sur elle la main.

Même succès pour l'affirmation de la fidélité au contrat et à la parole donnée. Les applaudissements sont peut-être plus forts à droite et au centre qu'à l'extrême-gauche lorsque M. Herriot rappelle que patrons et ouvriers sont liés par le même intérêt.

Unanimité homogène pour applaudir la phrase sur la solidarité : « Tout préférable à la subordination dans la contrainte ».

Le passage à la politique extérieure est fréquemment applaudi, notamment lorsque le président de la Chambre proclame « dès qu'il s'agit de la Patrie, il n'y a qu'une France ».

LE PROJET DE LOI SUR LES ENROLEMENTS VOLONTAIRES POUR L'ESPAGNE

M. Léon BLUM monte à la tribune, applaudi par les radicaux-socialistes, les socialistes et les communistes.

Le président du Conseil annonce que le Gouvernement dépose sur le bureau de la Chambre un projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles afin d'empêcher le départ de volontaires pour l'Espagne.

Le Gouvernement demande l'urgence et la discussion immédiate de ce projet. (Longs appl. à dr., centre et gauche). Les communistes s'abstiennent de toute manifestation.

M. LAMOUREUX, le nouveau député de l'Allier, qui pénètre dans la salle des séances, est vivement applaudi par les radicaux-socialistes et les membres de la droite et du centre, passant devant le banc du Gouvernement, M. Lamoureux serre les mains aux ministres.

M. SEROL, président de la Commission de législation civile, annonce que la Commission de législation civile va se réunir cet après-midi afin de permettre à la Chambre de discuter dès demain après-midi le projet de loi du Gouvernement sur les enrôlements volontaires pour l'Espagne. (Appl. g., dr. cent.).

M. MISTLER, président de la Commission des affaires étrangères de la Chambre, déclare à son tour que la Commission des affaires étrangères va également se réunir pour l'examen du projet de loi et sa discussion dès demain.

Un incident

M. Jean DESBONS déclare que, mandaté par la Confédération Nationale des Anciens Combattants, il avait déposé une proposition de loi.

A l'extrême gauche les communistes crient : « Menteur ».

M. Jean Desbons monte à la tribune, longuement applaudi au centre et à droite.

M. Jean DESBONS. — Mandaté par les anciens combattants, j'ai déposé une proposition de loi. Je demande au Gouvernement de ne pas écarter cette proposition pour la discussion immédiate de laquelle d'ailleurs je n'insiste pas.

Les communistes l'interrompent vivement.

M. Jean Desbons se fait difficilement entendre.

M. Léon BLUM. — Je retiens que M. Jean Desbons n'insiste pas pour la discussion immédiate de sa proposition. M. Desbons a compris qu'une mesure comme celle qu'il demandait à la Chambre de décider ne pouvait pas l'être par un parti politique au nom d'un parti politique. Une telle proposition est liée à l'ensemble d'une action internationale. M. Desbons sera libre d'apporter ses observations au cours de la discussion, demain, du projet du Gouvernement. (Applaud. à gauche).

M. Xavier VALLAT, de la Fédération Républicaine (Ardèche), s'étonne de l'obstruction des communistes à l'égard de M. Jean Desbons.

« La thèse de celui-ci n'est-elle pas celle du Gouvernement ? Un journal ami du Gouvernement n'a-t-il pas appris ce matin que le Gouvernement espagnol avait fait savoir qu'il ne tolérerait aucun contrôle étranger sur son territoire et qu'il considérait comme des Espagnols les étrangers qui combattaient pour la cause du Gouvernement de Prente Popular. » (Applaud. à dr. et centre).

M. Edouard HERRIOT fait connaître à la Chambre les propositions de la conférence des présidents pour la fixation de l'ordre du jour. Celles-ci sont ratifiées sans débat.

La séance est levée à 16 h. 15.

Prochaine séance demain à 15 heures, pour la discussion du projet de loi tendant à interdire les enrôlements volontaires pour l'Espagne.

UNE CRÈCHE POPULAIRE MENACÉE PAR UN INCENDIE A STRASBOURG

Les enfants ont été mis en lieu sûr, mais une femme, prise de peur, s'est jetée par la fenêtre avec sa fille et celle-ci a été sérieusement blessée

Strasbourg, 13. — Le feu a éclaté ce matin dans une maison appartenant à l'Office d'Habitations à Bon Marché, au N° 109 de l'Avenue Jean-Jaurès. Un gamin de sept ans, Raymond Ambril, était descendu dans la cave pour chercher du charbon à ses parents et avait placé sa bougie allumée à côté d'un tas de chiffons, auquel le feu s'est communiqué. Apeurée par l'immense fumée se dégageant de la cave, une femme, Mme Hugel, sauta par la fenêtre de son logement avec sa fille. Cette dernière a eu la cheville cassée tandis que la mère souffre d'un choc nerveux.

Par mesure de précaution, les pompiers ont évacué les enfants se trouvant dans la crèche juste au-dessus de la cave. Mais la crèche, elle, ne fut pas atteinte par l'incendie, qui resta limité à la cave, où une certaine quantité de charbon et de bois est devenue la proie des flammes. Les dégâts sont peu importants.

L'ENQUÊTE SUR LA MORT DE Mme GAROLA

Cinq témoins ont été entendus et la demande de mise en liberté de Veyrac a été renouvelée

Nice, 14. — M. Giacomoni, juge d'instruction chargé de l'information relative à l'affaire Garola, a entendu, ce matin, cinq témoins : MM. Ch. Parsi, 39 ans, et Emile Ardoin, 35 ans, agents cyclistes à Monte-Carlo ; Paul Mauger, 50 ans, chef de gare à Monte-Carlo ; Charles Martin, 52 ans, facteur d'enregistrement à Cap-Dail, et Armand Novaro, 30 ans, secrétaire de police à Monaco.

M. Parsi a déclaré que le contrôleur Veyrac lui a dit s'être aperçu de la mort de Mme Garola au moment où le train démarrait de Beaulieu. Il aurait même, à ce moment-là, essayé de voir si elle respirait. Or, on sait, d'une part, que c'est à Beaulieu-sur-Mer que Veyrac a annoncé la mort de Mme Garola au chef de cette gare et, d'autre part, que l'agent cycliste Ardoin monta dans le train à Monte-Carlo et dit à Veyrac, en soulevant la couverture qui recouvrait le cadavre : « Vous n'aviez pas vu ce bâillon et ces chaînettes ? » — « Non ! Non ! » aurait répondu Veyrac désorienté. Les autres témoignages n'ont rien apporté de particulier. Les défenseurs de Veyrac, Mes Torrès et Cotta, ont renouvelé leur demande de mise en liberté provisoire à laquelle le juge d'instruction doit répondre demain, mais il ne semble pas que cette réponse sera favorable à Veyrac.

LES 40 HEURES DANS LES SERVICES MUNICIPAUX

Paris, 14. — Le sous-secrétariat d'Etat à l'Intérieur communique : La Commission paritaire nationale chargée de l'examen de revendications du personnel communal s'est réunie aujourd'hui au Ministère de l'Intérieur sous la présidence de M. Raoul Aubaud, sous-secrétaire d'Etat.

L'ordre du jour comportait notamment la discussion sur les conclusions de la sous-commission chargée de l'examen de la valeur à donner aux décisions des conseils de discipline et du projet de loi du 12 mars 1930. A l'unanimité, la commission a adopté les conclusions de M. Serlin, sénateur, et Michaud, délégué du personnel.

— Sur la proposition de MM. Marchandeau, député-maire de Reims, MM. Henri Merlin, président de la Commission d'administration générale du Sénat, Le Gorgeu, sénateur-maire de Brest ; Capron, président de la Commission d'administration générale de la Chambre et Poggiolis, maire du Bourget, en plein accord avec les représentants du personnel, la Commission paritaire nationale a émis un avis favorable à l'application de la loi de 40 heures dans les services municipaux, sous réserves des modalités qui seront étudiées dans une séance ultérieure.

MISE EN SERVICE DU PREMIER CONTRE-TORPILLEUR DE LA MARINE ALLEMANDE

Berlin, 14. — Le premier contre-torpilleur de la marine allemande le « Leberecht Maas », a été mis en service aujourd'hui à l'arsenal militaire de Kiel. Neuf autres contre-torpilleurs qui seront lancés prochainement porteront comme le « Leberecht Maas », des noms d'officiers de marine allemands tombés pendant la guerre 1914-1918.

La fortune vous attend ?

ACHETEZ DES BILLETS DE LA LOTERIE DE LA PRESSE

LES PROCHAINS TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Paris, 14. — La Conférence des présidents de groupes et de commissions a décidé de proposer à la Chambre de discuter dès demain après-midi le projet que le Gouvernement a déposé pour interdire les enrôlements dans les armées espagnoles et que les commissions de la Législation civile et criminelle et des Affaires étrangères vont examiner cet après-midi.

Une manifestation d'unanimité sur ce texte semble probable.

Pour la semaine prochaine, suite de la discussion du projet d'amnistie.

La Conférence a été d'avis de se mettre d'accord avec le Gouvernement pour discuter les interpellations sur la Défense nationale de MM. J. Montigny et Paul Reynaud, à la demande de celui-ci aux 16, 18 et 19 janvier.

La question des représentants de la minorité au bureau de la Chambre

La Fédération républicaine a décidé le maintien de la résolution des groupes de la minorité de ne pas accepter de fonctions au Bureau de la Chambre.

En conséquence, ses représentants, MM. Edouard Soulier et Guérin, seront invités à démissionner de vice-président et de secrétaire de l'assemblée.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 15 janvier 1937. — Soleil : lever 7 h. 41 ; coucher 16 h. 20. Lune : lever 5 h. 44 ; coucher 19 h. 56.

Aujourd'hui : saint Maur. — Demain : saint Marcel.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 14 janvier à 17 h. 30 : Baromètre : 763 mm. 6 ; baisse depuis la veille à 17 h. 30 : 1 mm. 9 — Thermomètre : fronde 5° ; minima 4,8 entre 8 h. 30 et 17 h. 30 ; maxima 7,9 avant 8 h. 30. — Etat hygrométrique : 100. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 17 h. 30 : 8 mm. — Direction du vent : Ouest-Nord-Ouest, force modérée. — Direction des nuages : pas d'observation. — Etat du ciel : couvert, pluie.

Temps probable pour aujourd'hui vendredi : un peu frais, quelques pluies.

NOTRE CALENDRIER HISTORIQUE

15 Janvier

1622. Naissance, à Paris, de J.B. Poquelin, dit Molière, qui fut le plus grand poète comique français.

1761. Les Anglais s'emparent de Pondichéry, après une long siège rendu célèbre par l'énergique défense du gouverneur général Lally, baron de Tollendal.

1790. Pour effacer les anciennes rivalités provinciales, la Constituante remanie les divisions administratives de la France. Les 35 généralités ou intendances sont remplacées par 83 départements.

1794. Par un décret de la Convention, le drapeau blanc est remplacé en France par le drapeau tricolore.

1812. Un décret de Napoléon organise la fabrication du sucre de betteraves en France.

1859. Proclamation de la République d'Haïti.

1871. Le général Bourbaki, subissant une défaite à Héricourt, se voit obligé de rétrograder vers Besançon.

1932. La grande oasis du Tafilalet, qui constituait un des derniers îlots de résistance à notre occupation dans le Sud-Merocain, est occupée par les troupes sous le commandement du général Giraud.

1934. L'avion trimoteur « Emeraude », qui revenait de Saïgon, est pris dans une tourmente et s'abat en flammes près de Corbigny, dans la Nièvre. Les dix passagers sont retrouvés carbonisés ; parmi eux, le gouverneur général Pasquier.

1935. La Sarre s'étant prononcée à une énorme majorité pour le rattachement à l'Allemagne, dans un discours radiodiffusé, le Führer proclame solennellement qu'aucune question territoriale ne se pose plus entre la France et le Reich.

LE VOYAGE A ROME DU GÉNÉRAL GOERING

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les journaux italiens, dans le programme qu'ils publient, ne mentionnent aucune visite au palais Chigi ou au palais de Venise, bien qu'en fait, la première eut lieu dès aujourd'hui. A plus forte raison, aucune indication autorisée n'est donnée sur les entretiens qui auront lieu.

Le fait qu'une véritable maison de campagne, la villa Madame, a été mise à la disposition du général Gœring et que M. Mussolini, dont la présence à la gare n'était pas prévue par le protocole, a voulu lui-même recevoir le ministre allemand, montrent qu'on veut donner à l'accueil fait à ce dernier un caractère d'intimité amicale.

LE VRAI BUT DES CONVERSATIONS : LES AFFAIRES D'ESPAGNE

Rome, 14. — Le premier entretien que le général Goering a eu au Palais de Venise, avec M. Mussolini a dépassé la durée d'une simple visite de courtoisie. Il ressort des rares articles de la presse italienne, que les conversations actuelles ont pour objet de tracer la ligne de conduite italo-allemande à l'égard des affaires d'Espagne.

« La visite du ministre Goering, écrit M. Maurizio Maravigliа dans « La Tribuna », coïncide avec la phase aiguë et peut-être culminante des négociations relatives à la question des volontaires et, en général, des interventions dans les affaires d'Espagne. La présence à Rome de l'éminent membre du gouvernement allemand pourra donc être jugée utile pour faciliter et accélérer les délibérations relatives à cet objet de la part de l'Italie et de l'Allemagne ».

Le journal énumère les dangers que présenterait l'installation en Espagne d'un Gouvernement serait sous le contrôle de l'U.R.S.S. et termine en disant :

« Nous voudrions qu'il fut reconnu une fois pour toutes, avec clarté et évidence, que l'identité de vues italo-allemande dans la question espagnole résulte, non pas d'une solidarité idéologique, mais d'une solidarité politique, d'une solidarité de civilisation qui vient de ce qu'elles sont des puissances et des nations européennes. Il est étonnant que cette solidarité ne soit pas également ressentie par toutes les autres puissances européennes et principalement par celles qui ont le plus de raisons d'être satisfaites du statu quo européen ».

TROIS BARQUES DE PÊCHE ENGLOUTIES PENDANT UNE TEMPÊTE

Rome, 14. — On mande de Pesaro que trois barques à bord desquelles se trouvaient treize pêcheurs, ont été englouties par les flots au cours d'une tempête soudaine. Trois des pêcheurs qui avaient pu être ramenés à terre y sont morts d'épuisement. Les dix